

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-CE25

présenté par

Mme Lepvraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Manon Meunier, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| <b>Programmes</b>  | +         | -         | <i>(en euros)</i> |
|--|-----------|-----------|-------------------|
| Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt      | 0         | 5 000 000 |                   |
| Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation                                       | 0         | 0         |                   |
| Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture                                   | 0         | 0         |                   |
| Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)                                | 0         | 0         |                   |
| Fonds d'expérimentation à la restructuration-diversification ( <i>ligne nouvelle</i> ) | 5 000 000 | 0         |                   |
| <b>TOTAUX</b>  | 5 000 000 | 5 000 000 |                   |
| <b>SOLDE</b>   | 0         |           |                   |

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe LFI vise à mettre en place un réseau d'expérimentation, afin de soutenir la création et la diffusion de projets de restructuration-diversification au sein d'exploitations agricoles volontaires.

En effet, la moitié des agriculteurs et agricultrices présents en 2020 partiront à la retraite d'ici 2030 d'après l'INRAE. Pourtant, la transmission des exploitations agricoles est de plus en plus difficile, notamment à cause d'un problème d'inadéquation entre l'offre d'exploitations à céder et les attentes et projets des nouveaux agriculteurs. Pour répondre à cet enjeu du renouvellement des générations, mais aussi à celui de la transition, une des solutions est la restructuration-diversification des exploitations agricoles.

La restructuration-diversification est définie comme une reconception du système d'une exploitation agricole afin de diversifier ses productions agricoles et d'adopter des pratiques agroécologiques. Elle implique la transition de la spécialisation et de la mono-production vers une production plus diversifiée, en favorisant la mise en place d'ateliers complémentaires de production.

Une étude de la Fondation pour la Nature et l'Homme, de Terre de liens et de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique a permis l'évaluation de 12 fermes restructurées et diversifiées. Cette analyse confirme les multiples bénéfices socio-économiques et environnementaux de cette modalité de transmission (augmentation du nombre d'actifs, amélioration des conditions de travail, augmentation de l'autonomie alimentaire en élevage et de la durabilité et résilience des exploitations en général, participation au dynamisme et à la souveraineté alimentaire des territoires).

Pour diffuser cette innovation, cet amendement vise donc à mettre en place un réseau d'expérimentation, d'ici 2025, afin de soutenir la création et la diffusion de projets de restructuration-diversification au sein d'exploitations agricoles volontaires. Cette expérimentation permettra de poursuivre l'évaluation des impacts, des coûts de cette modalité de transmission et de mieux identifier les freins et leviers à son déploiement plus large.

Le montant global estimé pour financer ce réseau d'expérimentation est de 5 millions d'euros. Cette enveloppe sera destinée à accompagner la restructuration-diversification des fermes pilotes (travaux à réaliser sur des bâtiments, création d'un nouvel atelier de production ou de transformation, ingénierie pour l'accompagnement humain et technique).

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

Il abonde l'action 01 d'un nouveau programme « Fonds d'expérimentation à la restructuration-diversification » à hauteur de 5 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;

Il minore l'action 21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés du programme 149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt" à hauteur de 5 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l'Assemblée nationale, avec bien évidemment le souhait que le Gouvernement lève le gage.

Cet amendement a été suggéré par la Fondation pour la Nature et l'Homme.